



A gauche: Jean Ravelonarivo, Premier ministre; Hery Rajaonarimampianina, Président de la république: Rivo Rakotovao, Ministre d'Etat chargé des projets présidentiels et Président du parti présidentiel Hvm. Tous les trois sont membres du Rotary Club Antananarivo Ainga District 9220 N° 52991. A droite: Jean-Eric Rakotoarisoa, Président de la Haute cour constitutionnelle, le factotum constitutionnel chargé de légaliser les desiderata du triumvirat HVM Rotarien au plus haut niveau de l'état malgache

Décidément, la dictature sournoise de Rajaonarimampianina et compagnie finira bien par se retourner contre eux. Et plus tôt que prévu. Ces personnages-là ne respectent plus rien. Tout simplement parce qu'ils croient pouvoir tout se permettre, au nom du suffrage universel et de la souveraineté nationale. Tant pis pour le peuple malgache ; au diable la constitution et les lois en vigueur facilement contournables ; et au diable Vauvert les suggestions des entités internationales.



Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), s'est réuni à [Addis-Abeba pour sa 545ème réunion, le 21 septembre 2015](#)

. Le point 5 de sa décision sur la situation à Madagascar est le suivant:

5. Note également avec satisfaction la tenue, le 31 juillet 2015, des élections communales et municipales, **qui seront suivies, l'année prochaine, par l'organisation des élections sénatoriales**

Il s'agit-là de la logique d'une entité qui en a vu d'autres sur le continent, en regard de la situation précaire que Madagascar traverse actuellement, dans pratiquement tous les domaines. Qu'à cela ne tienne ! Jean Eric Rakotoarisoa n'a pas été nommé puis « élu » président de la Haute cour constitutionnelle pour rien, hein ?



Ainsi, à propos de ces élections sénatoriales, par la décision n° 29-HCC/D3 du 26 septembre 2015 truffée de « *considérants* »

plus que sidérants, la HCC-Rakotoarisoa a annoncé :

Qu'il échet par conséquent de constater et prononcer le cas de force majeure ainsi que d'accéder à la demande d'organisation des élections sénatoriales durant la saison des pluies.

Donc

:

Article premier.

-

Le cas de force majeure est constaté,

permettant l'organisation des élections sénatoriales en dehors de la saison sèche

. Ce n'est plus un cas de force majeure, c'est du forcing constitutionnel, point barre.

Par ailleurs, quid des élections communales à refaire? Car il y en a une. Voilà ce qu'on appelle un total mépris pour ses compatriotes, au nom de Hery Vaovao. Et c'est l'illustration par excellence de l'anti-démocratie.



(ON VOUS AVAIT POUKANT BIEN DIT DE FAIRE DES EFFORTS.)



Publié sur le site de la République de Madagascar le 29/09/2015 à 07:23